

POLITIQUE EN MATIÈRE D'APPEL ET FORMULAIRE DE DEMANDE

La certification CertAliment est un titre de compétence professionnelle qui atteste que le titulaire respecte la norme de l'industrie. La démarche est volontaire et comporte des méthodes d'évaluation rigoureuses, et des preuves d'expérience pertinente.

Politique en matière d'appel

Les candidats qui échouent l'examen de connaissances en ligne ou l'évaluation de rendement (si applicable) peuvent faire appel des résultats de leur examen. Les candidats sont informés qu'ils peuvent faire appel lorsque les résultats sont communiqués. Un appel doit être présenté par écrit dans les 60 jours suivant l'examen de connaissances en ligne ou l'évaluation de rendement. Le Comité de gouvernance de la certification se prononcera sur un cas ayant fait l'objet d'un appel.

Tous les appels sont acheminés à l'équipe CertAliment, qui déterminera la démarche appropriée. Par exemple, demander à des membres désignés du comité d'examiner le cas, informer le candidat de ses options de reprise ou autre mesure. Les appels seront acheminés au Comité de gouvernance de la certification, s'il y a lieu. Le président du Comité de gouvernance de la certification remettra des instructions procédurales aux membres (p. ex., chaque élément d'une évaluation qui est échoué devrait être noté de nouveau ou vérifié).

Il appartient du Comité de gouvernance de réviser les appels écrits et de déterminer la suite à donner. Les membres du comité peuvent parfois décider que les candidats doivent défendre leur cas ou répondre à des questions.

Les candidats doivent assumer tous les coûts associés à l'appel. Veuillez vous reporter au tableau de tarification. Si le comité se prononce en faveur des candidats, les coûts seront remboursés. La décision du Comité de gouvernance est finale et les candidats ne peuvent plus faire appel de la décision. C'est pourquoi le Comité de gouvernance de la certification documentera et examinera attentivement le processus pour s'assurer que les candidats sont traités équitablement.

Formulaire de demande d'appel

Les candidats qui ne réussissent pas l'examen de connaissances en ligne ou l'évaluation de rendement peuvent faire appel. **Un appel doit être basé sur des motifs raisonnables et convaincants, et démontrer que le candidat a échoué parce qu'il a été désavantagé ou qu'une grave erreur s'est produite.**

Coordonnées du candidat

NOM AU COMPLET	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
ADRESSE POSTALE COMPLÈTE	COURRIEL
TYPE D'APPEL : <input type="radio"/> Examen de connaissances <input type="radio"/> Évaluation de rendement	

Remarque :

Il faut remplir le présent formulaire pour faire appel dans les 60 jours après avoir écrit l'examen de connaissances en ligne ou fait l'évaluation de rendement. Le formulaire de *Demande d'appel* doit être remis à l'agent de certification ou acheminé à foodcert@fp-sc-ctac.com. Les frais liés à un appel sont de 50 CAD. La méthode de paiement sera communiquée lorsque vous présentez un appel.

Les motifs suivants ne SONT valables pour faire appel de l'examen :

- Les candidats ont échoué l'examen et la note obtenue est proche de la note de passage
- Les candidats ont des difficultés personnelles ou financières qui ont pu influencer les résultats de l'examen
- La note de passage ne plait pas au candidat

Pour des motifs de sécurité, le contenu spécifique d'un examen ne sera pas communiqué.

Si les documents soumis contiennent de l'information personnelle d'une personne autre que l'appelant, une lettre signée par cette personne doit accompagner l'appel.

L'équipe CertAliment communiquera les résultats de l'appel dans les 20 jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, accompagnée du paiement. Si le Comité de gouvernance de la certification se prononce en faveur du candidat, **les coûts de l'appel seront remboursés**. La décision du Comité est finale et les candidats ne peuvent plus faire appel de la décision.

